



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :

16/03/2023

Date d'affichage :

16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : compte administratif « GENDARMERIE » 2022

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget « Gendarmerie » présentés par Mme Céline LACROIX, maire adjointe, qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 51 273.71 € et une section d'investissement par un déficit de 549 386.73 €

Les résultats de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Dépenses prévues :	4 702 406.00 €
Réalisé :	2 367 040.26 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	4 702 406.00 €
Réalisé :	1 817 653.53 €
Reste à réaliser :	0 €

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

Dépenses prévues :	94 041.66 €
Réalisé :	19 257.54 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	94 041.66 €
Réalisé :	70 531.25 €
Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture :	Investissement :	- 549 386.73 €
	Fonctionnement :	51 273.71 €
	Global :	- 498 113.02 €

En l'absence de M. le Maire, Mme Céline LACROIX maire adjointe demande aux membres du conseil municipal de se prononcer et de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

1^{ère} adjointe au maire,



Céline LACROIX

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 04/04/23

Publication du 04/04/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délégation n° 2023_03_02
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : compte de gestion « GENDARMERIE » 2022

Après s'être fait présenter le budget annexe « Gendarmerie » de l'exercice 2022 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations et les résultats de compte de gestion du Receveur sont conformes à ceux du compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

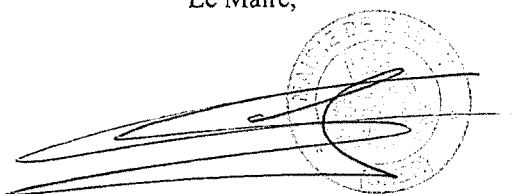
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le ..1.14.23

Publication du 1.14.23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_03
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Affectation des résultats « GENDARMERIE » 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, après avoir approuvé le compte administratif 2022, le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	57 482.32 €
- un déficit reporté de	6 208.61 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	51 273.71 €
- un déficit d'investissement de	549 386.73 €
- un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un besoin de financement de	549 386.73 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent	51 273.71 €
Affectation complémentaire en réserve c/1068 :	51 273.71 €
Résultat reporté en fonctionnement c/002 :	0 €
Résultat d'investissement reporté (c/001) déficit :	549 386.73 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

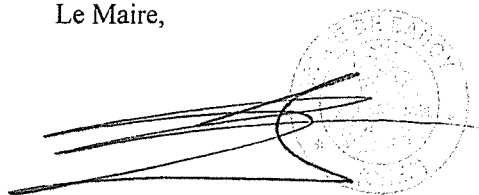
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 11/4/23

Publication du 11/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Délibération n° 2023_03_04
Séance du 23 mars 2023**

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Vote du budget 2023 « GENDARMERIE »

Vu la présentation par M. le Maire des propositions nouvelles du budget « Gendarmerie » 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes

Section d'investissement à 788 285.90 €

Section de fonctionnement 112 850.00 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 4.14.23.....

Publication du 4.14.23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_05
Séance du 23 mars 2023**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : MM Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : compte administratif « BUDGET PRINCIPAL » 2022

Vu les résultats du compte administratif 2022 du « Budget principal » présentés par Mme Céline LACROIX, maire adjointe, qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 515 508.09 € et une section d'investissement par un déficit de 450 447.04 €

Les résultats de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Dépenses prévues :	1 347 601.46 €
Réalisé :	1 038 822.68 €
Reste à réaliser :	66 806.00 €

Recettes prévues :	1 347 601.46 €
Réalisé :	588 375.64 €
Reste à réaliser :	192 979.70 €

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

Dépenses prévues :	1 507 786.76 €
Réalisé :	1 113 886.79 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	1 507 786.76 €
Réalisé :	1 629 394.88 €
Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture :	Investissement :	- 450 447.04 €
	Fonctionnement :	515 508.09 €
	Global :	65 061.05 €

En l'absence de M. le Maire, Mme Céline LACROIX maire adjointe demande aux membres du conseil municipal de se prononcer et de passer au vote.

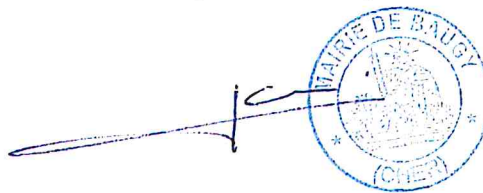
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

1^{ère} adjointe au maire,



Céline LACROIX

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 4/4/23

Publication du 4/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délégation n° 2023_03_06
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : compte de gestion « BUDGET PRINCIPAL » 2022

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations et les résultats de compte de gestion du Receveur sont conformes à ceux du compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

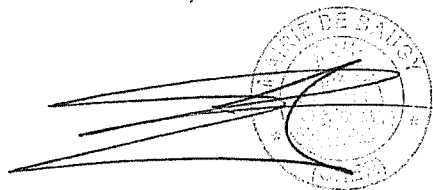
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 14/23

Publication du 14/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_07
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Affectation des résultats « BUDGET PRINCIPAL » 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, après avoir approuvé le compte administratif 2022, le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	178 867.33 €
- un excédent reporté de	336 640.76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	515 508.09 €
- un déficit d'investissement de	450 447.04 €
- un déficit des restes à réaliser de	126 173.70 €
Soit un besoin de financement de	324 273.34 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent	515 508.09 €
Affectation complémentaire en réserve c/1068 :	324 273.34 €
Résultat reporté en fonctionnement c/002 :	191 234.75 €
Résultat d'investissement reporté (c/001) déficit :	450 447.04 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

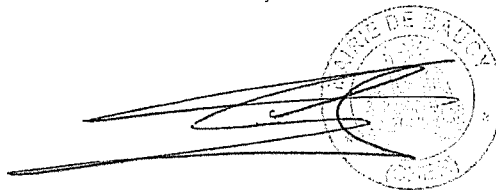
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 21/4/23

Publication du 21/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_08
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : **21**
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :

16/03/2023

Date d'affichage :

16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 14/4/23

Publication du 14/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_09
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il existe un dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées qui permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation décrite ci-après. Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget.

La collectivité peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Le montant de la neutralisation opérée n'est donc pas lié intrinsèquement au montant de ces amortissements (même si ceux-ci en constituent la limite maximale), mais dépend d'une part, des autres éléments du budget de l'exercice et d'autre part, de choix du moyen d'équilibre retenu librement par la collectivité. Le dispositif de neutralisation vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne.

La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

Constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28) ;

Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépenses au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », recette au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »). Cette neutralisation peut être totale, partielle ou nulle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à la neutralisation, dans sa totalité, des subventions d'équipement versées à l'article 6811 (fond de concours et attribution de compensation d'investissement)
Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

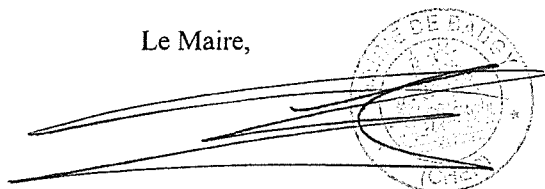
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 14/4/23

Publication du 14/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_10
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :

16/03/2023

Date d'affichage :

16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Vote du taux des taxes 2023

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

Vu l'exposé de M. le Maire concernant les taux d'imposition 2023,

Les membres décident de voter les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : 32.05 %
- Taxe foncière non bâtie : 23.92 %
- Taxe d'habitation : 11.46 %

M. le Maire demande aux membres de se prononcer

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 4/4/23

Publication du 4/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 554 197	32,05	99,46	1 651 000	529 146	32,05	529 146
Taxe foncière non bâties (TFNB)	210 158	23,92	114,90	225 400	53 916	23,92	53 916
Taxe d'habitation (TH)	150 539	11,46	50,64	161 227	18 473	11,46	18 473
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
			Total		601 535		601 535
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 601 535	32,05	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	601 535 = 1,000000	23,92	
Taxe d'habitation (TH)		11,46	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 601 535		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
>>>	0			18 272	0	17 444	-98 535

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 601 535	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) -62 819	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 538 716
--	---	---	---	---

À BOURGES
Le 09 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
ISABELLE PHEULPIN
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 23/03/2023
Pour la Préfecture,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-2000837983-20230323-2023-03-18-BF
Accusé certifié
Réception par le préfet : 04/04/2023
Affichage : 04/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020

COMMUNE : 023 BAUGY

ARRONDISSEMENT : 18 BOURGES

TRESORERIE SPL : TRES DE BAUGY/SAVIGNY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

Taux d'habitation :

Taux foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. Baux à réhabilitation et autres allocations

c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taux foncière (non bâti) :

Taux professionnelle / CFE :

a. Réduction des bases des créations d'établissements

b. Exonération en zones d'aménagement du territoire

c. Autres allocations

Dotation pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Bases exonérées par le conseil municipal

Taux foncière (bâti)

Taux foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi

Taux foncière (bâti)

Taux foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE ¹⁵

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégreuvée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR ¹⁶

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental ¹⁴		Taux plafonds 2020 ¹⁵	Taux 2019 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 – col. 16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷			Taux de CFE perçue en 2019 par la commune, l'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national ¹³	départemental ¹⁴				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national communal	
Taxe foncière (bâti).....	21,59	21,73	54,33	6,02000	48,31	>>>	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti).....	49,72	39,39	124,30	11,20000	113,10	>>>	>>>	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	22,10

DIMINUTION SANS LIEN ¹⁸

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_11
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_11-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Vote du BUDGET PRINCIPAL 2023

Vu la présentation par M. le Maire des propositions nouvelles du « Budget principal » 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes

Section d'investissement à 1 662 979.72 €

Section de fonctionnement à 1 424 226.41 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 04/04/23...

Publication du 04/04/23... sur le site : Commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Appel d'offres de la boucherie

Suite aux résultats de l'ouverture des plis de l'appel d'offres, la commission propose au conseil municipal :

- De poursuivre la consultation : par analyse et question de mises au point par la maîtrise d'œuvre sur les lots pour lesquels des offres sont parvenues :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n° 4 : Menuiserie bois
- Lot n° 6 : Electricité
- Lot n° 8 : Chambre froide
- Lot n° 10 : Carrelage
- Lot n° 11 : Désamiantage
- Lot n° 12 VRD

Certains lots dépassent les estimations. Néanmoins, vu la conjoncture (augmentation des prix), les écarts constatés rendent les offres acceptables.

- De rendre infructueux les lots :

- Lot n° 5 : Plâtrerie Isolation. L'offre reçue est d'un montant très supérieur à l'estimation prévue (écart de 202.48 %)
- Lot n° 12 : Déconstruction. L'offre reçue est d'un montant très supérieur à l'estimation prévue (écart de 205.52 %)

- De faire une consultation libre pour les lots pour lesquels aucune offre n'est parvenue

- Lot n° 2 : Charpente couverture
- Lot n° 3 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 7 : Plomberie sanitaires

- De sortir le Lot n° 9 : Peinture. Les travaux seront réalisés en régie.

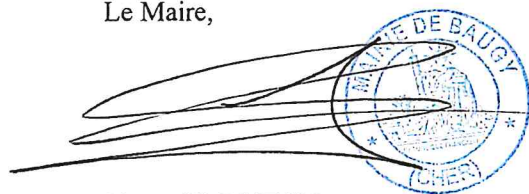
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric ESBERT

Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 1/4/23.....

Publication du 1/4/23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_13
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Adhésion à l'association TGV

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association TGV mobilité ferroviaire Grand Centre Auvergne qui présente l'historique de l'association.

Cette association a pour but de dynamiser les territoires en termes d'attractivité ferroviaire en attendant la réalisation du projet LGV POCL

La cotisation annuelle est de 100 €

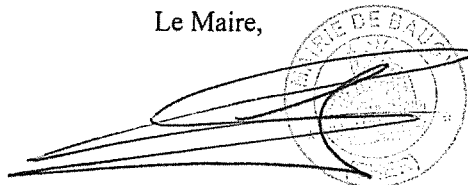
Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance


Frédéric ESBERT

Le Maire,


Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 14/4/23

Publication du 14/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_14
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Remboursement de frais de débouchage de canalisations au restaurant « Le Sully »

Considérant que la société « Fred Débouchage Canalisations » est intervenue en urgence pour effectuer le débouchage de canalisations au restaurant «Le Sully»

Considérant que la facture a été faite au nom du restaurant et réglée par les gérants

Considérant que le bâtiment est la propriété de la commune

Il y a donc lieu de rembourser aux gérants les frais engagés pour un montant de 260.29 €

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 1/4/23...

Publication du 1/4/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_15
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2023

Affichage : 01/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Remboursement de frais de vidange de fosse septique dans un logement communal

Considérant l'urgence à faire procéder à la vidange de la fosse septique (odeur importante se dégageant des évacuations) dans un logement communal à Saligny-le-Vif par l'entreprise « BG vidange assainissement 18 »

Considérant que la demande a été faite directement par le locataire et que la facture a été établie ^à son nom et réglée par celui-ci

Considérant le paragraphe suivant dans le bail : « La commune prend en charge les frais de maintenance de la chaudière et de l'assainissement. »

Il y a donc lieu de rembourser au locataire le paiement de la facture pour un montant de 225 €

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 11/4/23....

Publication du 11/4/23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_03_19
Séance du 23 mars 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230323-2023_03_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absents :

Date de la convocation :
16/03/2023

Date d'affichage :
16/03/2023

Le 23 mars 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Christophe ANDRAULT, Céline LACROIX, Christine RONDELEUX

Absent excusé avec pouvoir : (1) M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT

Objet : Retrait des communes historiques de Saligny-le-Vif et Laverdines du S.M.A.E.P. de Nérondes

Considérant que la commune de Baugy souhaite harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble des communes historiques (Baugy, Saligny-le-Vif et Laverdines) dans le cadre du contrat d'affermage avec la société Véolia, un courrier a été envoyé le 20 mai 2021 au S.M.A.E.P. Nérondes pour leur demander de procéder à l'étude de la sortie de Saligny-le-Vif et Laverdines du Syndicat.

Considérant que pour étudier cette sortie, cela nécessite la mise en œuvre d'un règlement financier consistant à partager l'actif et le passif du S.M.A.E.P. Une étude (en annexe) a été engagée conjointement par Baugy et le Syndicat pour un montant de 3 000 € chacun. Le cabinet Ressources Consultats Finances a été mandaté

Après la présentation par M. le maire des résultats fournis, décompte réalisé par le bureau d'études qui montre une soulte de 19 919 € entre le patrimoine et la richesse, les membres du conseil demandent la sortie de Saligny-le-Vif et Laverdines du S.M.A.E.P de Nérondes et accepte l'accord financier de 19 919 €

M. le maire demande aux membres de se prononcer

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric ESBERT

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 04/4/23.....

Publication du 4/4/23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

